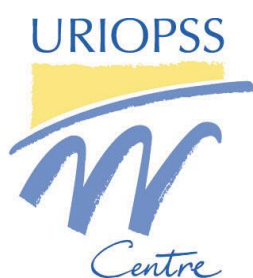


RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION



ASSEMBLEE GENERALE DU

13/04/2023

URIOPSS Centre

29 boulevard Rocheplatte

BP 35 – 45016 ORLEANS

CEDEX 1

www.uriopss-centre.fr

Pendant les années 2021-2022 que couvre notre Assemblée Générale, l'action associative a été, une nouvelle fois, mise particulièrement à contribution dans tous les champs d'activité pour répondre aux besoins considérables de la population. Et avec d'importants défis à relever.

Dans ce contexte, l'URIOPSS Centre a continué à porter la parole des associations et à être force de propositions. Sur la base de vos engagements associatifs, de vos observations, de vos expertises, de vos expérimentations, nous nous sommes attachés à :

- **Promouvoir notre conception du rôle des associations, fondations et mutuelles d'action sociale, médico-sociale et de santé comme des acteurs essentiels de la cohésion sociale**

Je voudrais vous donner quelques exemples emblématiques de la période.

Le premier concerne **la reconnaissance des associations d'action sociale et de santé et de leurs professionnels.**

La crise sanitaire résultant de la pandémie de la COVID-19 a mis en évidence la mobilisation de tous les salariés pour assurer la continuité des soins, de l'accueil et des accompagnements avec détermination et dévouement auprès des personnes fragiles et vulnérables. Ce fut l'occasion de mettre en perspective la qualité et l'implication des personnels avec la faiblesse de leurs rémunérations conduisant les pouvoirs publics à prendre en considération « *ces premiers de cordée de l'utilité sociale* ».

La pénurie de professionnels ne permettant plus de répondre aux besoins sociaux et menaçant la qualité de l'accueil et de l'accompagnement aux personnes vulnérables, l'URIOPSS s'est mobilisée dès 2020 et tout au long des années 2021 et 2022. En décembre 2021, à l'appel de plusieurs fédérations et associations, dont l'URIOPSS, une manifestation régionale a été organisée devant la Préfecture à Orléans, rassemblant 300 personnes. Je le souligne car la manifestation de rue n'est pas le mode d'action le plus usuel de l'URIOPSS ! Les premières mobilisations des acteurs du secteur ont permis de convaincre les décideurs publics de la nécessité de revaloriser les salaires. Malheureusement, les revalorisations successives en 2021 et 2022 ont créé des différences entre secteur public et secteur privé à but non lucratif, entre les champs de la santé, des personnes âgées ou des personnes handicapées, et les autres secteurs de l'action sociale, ou encore entre les professionnels soignants et les autres professionnels.

Résultat : les mobilisations organisées en interfédéral à plusieurs reprises au niveau national et régionales ont permis des avancées réelles, notamment concernant l'élargissement des professionnels concernés par les revalorisations salariales. Pourtant, plusieurs demandes demeurent insatisfaites aujourd'hui :

- 1) La revalorisation des « Oubliés du Ségur », c'est-à-dire de l'ensemble des professionnels du secteur ;
- 2) L'équité de traitement avec le secteur public dans la rémunération des activités sanitaires et la mise en œuvre des différents Ségur ;
- 3) La compensation de l'inflation et de la perte du pouvoir achat pour les salariés du secteur sanitaire, médico-social et social ;
- 4) La compensation des conséquences financières de ces revalorisations par les autorités de tarification.

En septembre 2022, une nouvelle mobilisation interfédérale a eu lieu en région sur ces questions.

D'aucun estime que le sujet est clos. Il n'en est rien. Nous considérons qu'aucun salarié du champ de l'action sociale et de la santé ne doit être exclu de telles mesures visant une pleine reconnaissance de leur contribution. C'est bien sûr une mesure d'équité, mais aussi une considération indispensable pour ces professionnels de la part de notre collectivité.

Le second exemple concerne ce qu'il est convenu d'appeler le « scandale ORPEA », cette entreprise commerciale gestionnaire d'EHPAD rationnant l'alimentation, les produits d'hygiène et l'accompagnement humain à des fins de maximalisation des profits.

Cette affaire fait écho à deux préoccupations majeures de l'URIOPSS.

Sans tomber dans la caricature, je ne peux m'empêcher de rappeler la première des *Propositions prioritaires de l'URIOPSS Centre*, publiée en septembre 2021, qui appelle à « Valoriser les associations comme acteurs contribuant à l'intérêt général via des services accessibles financièrement et sur tous les territoires ». En effet, les associations de solidarité proposent des réponses pérennes, de proximité, non délocalisables et accessibles financièrement aux personnes vulnérables des territoires. Et leurs actions ne sont pas orientées par la nécessité de distribuer des dividendes.

L'action des associations de solidarité est en revanche contrainte par l'allocation de moyens. Et celle-ci n'est pas toujours en adéquation avec les missions qui leurs sont confiées. Ceci est un point commun avec le secteur public ou commercial. C'est la raison pour laquelle nous avons été insatisfaits de la première décision du gouvernement consécutive à l'affaire ORPEA, qui a consisté à annoncer le renforcement des contrôles. Nous n'avons jamais été opposés aux contrôles. Mais cette réponse est en décalage par rapport aux réels enjeux du secteur. En effet, les principaux problèmes de tous les EHPAD, depuis de nombreuses années, sont liés à l'absence d'arbitrages clairs des politiques publiques sur leur rôle dans l'offre pour personnes âgées et à un manque de moyens. Nous demandons que ces problématiques soient traitées dans un futur projet de loi Autonomie, dans le prochain projet régional de santé et dans les planifications des Conseils départementaux. En effet, **les EHPAD privés non lucratif souhaitent des mesures à la hauteur des besoins des personnes âgées en perte d'autonomie.**

Le sujet est évidemment d'actualité dans beaucoup d'autres secteurs. Nous attendons par exemple la réalisation d'une promesse : **la définition de taux et normes d'encadrement dans le champ de la Protection de l'enfance**, une véritable urgence aujourd'hui !

Toujours sur la question des moyens, l'URIOPSS a pris position en mai 2022 pour dénoncer les écueils des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Le réseau Uniopss-Uriopss est de longue date favorable à la mise en œuvre d'un CPOM qui peut constituer un bon outil de gestion pluriannuel pour accompagner l'adaptation, le développement et la diversification de l'offre d'accompagnement et de soins aux personnes vulnérables. Mais veillons à faire de ce contrat un CPOM « d'amour » plutôt qu'un CPOM « de discorde », pour reprendre une formule qui avait fait florès lors de la création des CPOM. Le CPOM doit être le fruit d'une véritable négociation porteuse de sens. Il s'agit de **redynamiser les CPOM pour éviter la grande illusion !**

Nous savons combien les acteurs privés à but non lucratif sont facteurs de cohésion sociale. Mais il faut aussi convaincre nos partenaires, qu'ils soient élus, ou agents de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi que l'ensemble de nos concitoyens. C'est en ce sens que l'URIOPSS agit pour :

- Rendre visible l'action des associations ;
- Valoriser l'utilité sociale des associations sur les territoires ;

Des temps forts tels que les journées départementales de rentrée, les séminaires, les webinaires et les journées régionales, les travaux de l'Uniopss, le développement de la communication digitale et le recours aux réseaux sociaux comme le Bulletin de l'URIOPSS ont ainsi contribué à valoriser vos actions.

C'est aussi le sens de notre implication partenariale dans les Trophées de l'innovation sociale avec AG2R-La Mondiale et la CARSAT ou encore, au niveau national, avec la Fondation JM Bruneau, ce qui a permis de récompenser et de faire connaître nombre de vos initiatives.

- **Faire le pont entre les associations et les pouvoirs publics pour contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques d'action sociale et de santé.**

Depuis plus de 70 ans, l'URIOPSS agit en proximité étroite avec les associations, fondations et mutuelles d'action sociale et de santé, et leurs partenaires. Elle s'appuie sur une forte représentativité, avec plus de 200 associations et fédérations adhérentes regroupant plus de 700 établissements et services dans notre région. Elle veille à structurer une représentation équilibrée des associations auprès des pouvoirs publics, dans le respect de leurs diversités. Ceci avec l'objectif de favoriser la pleine participation des acteurs associatifs dans les instances de concertation du secteur et de permettre à tous d'avoir accès aux informations stratégiques tout en participant à l'élaboration des positionnements inter-associatifs pour contribuer à l'élaboration des politiques publiques.

L'URIOPSS Centre, et le réseau UNIOPSS-URIOPSS, ont la particularité d'être un réseau très ascendant. L'URIOPSS formule des propositions et prises de positions qui sont portées localement et remontées au niveau national. C'est essentiel : cela signifie que ce que nous portons s'appuie sur ce que les associations vivent, sur notre connaissance des acteurs et des territoires de notre région. C'est aussi une exigence : nous travaillons beaucoup avec nos adhérents pour élaborer des prises de position précises et argumentées. C'est ce qui nous rend crédible auprès de nos partenaires publics sur le plan local et national.

C'est avec cette volonté d'être force de propositions que l'URIOPSS a rédigé des contributions notamment lors des concertations relatives à différents schémas départementaux et régionaux. C'est aussi la vocation des *Propositions prioritaires de l'URIOPSS Centre* qui ont été actualisées en 2021 et dont un premier bilan a été réalisé en 2022.

Et les autorités publiques de la région ont bien identifié ce rôle de l'URIOPSS. Plus de 150 mandats départementaux et régionaux sont ainsi portés par les représentants de l'URIOPSS Centre.

Les représentants associatifs ont ainsi été mobilisés dans nombre d'instances et groupes de travail à l'initiative des autorités et nous avons eu de nombreuses rencontres de travail avec les responsables des Conseils départementaux, de l'ARS, de l'Etat (en particulier avec ceux de la DREETS et des DDETS, de la DIRPJJ, et de l'Education nationale), du Conseil régional, de la CARSAT, des CAF, ... Nous sommes également représentés au Conseil Economique, Social, et Environnemental Régional (CESER).

Les Autorités départementales et régionales ont très régulièrement participé à nos Journées de rentrée sociale départementales ou nos Journées d'étude régionales et nous les en remercions.

Compte tenu de notre engagement dans la lutte contre la pauvreté et les travaux réalisés par le Collectif ALERTE notamment sur les personnes pauvres « invisibles », les services de l'Etat nous ont également sollicité pour soutenir la mobilisation des acteurs de la région et favoriser la co-construction des actions dans le cadre des travaux de la *Stratégie prévention et lutte contre la pauvreté*.

A la demande et avec le soutien de l'Agence régionale de santé, nous avons mis en place, dans le cadre du programme ESMS numérique, un Collectif Système d'information en partenariat avec la Fehap, la FHF, Nexem et le Synerpa. Il s'agit, en lien avec le GIP e-santé d'accélérer la transition numérique du secteur médico-social et social.

- **Soutenir et outiller le développement et l'adaptation des réponses aux besoins et aux attentes des personnes vulnérables dans une société en transition.**

Les responsables bénévoles et salariés des associations et fédérations d'associations d'action sociale, médico-sociale et de santé, ont mobilisé l'URIOPSS, notamment sur les questions de gouvernance et de stratégie associatives, d'évolutions des politiques publiques, de coopération et de regroupement, de contractualisation, de procédures budgétaires et de contentieux tarifaires.

Les grandes transitions de notre société ont été au cœur de nos travaux : la société inclusive, la transition numérique et les défis écologiques et énergétiques mobilisent les acteurs.

C'est l'objet même de la plupart de nos Commissions et groupes de travail régionaux et départementaux comme des GLASS, nos réunions départementales : contribuer à apporter des éclairages stratégiques et techniques ; favoriser l'interconnaissance et les coopérations interassociatives.

L'URIOPSS a alors une fonction de mutualisation en matière de veille et d'expertises stratégiques, juridiques et financières, de partages d'expériences... Nous disposons d'une expertise technique reconnue avec une équipe de salariés et d'intervenants extérieurs spécialisés dans le secteur de l'action sociale et de la santé. Nous proposons des **formations et des accompagnements stratégiques et techniques personnalisés, aux bénévoles et aux salariés**, en fonction des besoins exprimés par nos adhérents. L'enjeu est de répondre à des questions parfois complexes, et surtout de plus en plus transversales au-delà du seul champ social et médico-social, pour favoriser la conduite de projets plus élaborés, impliquant de multiples acteurs sur les territoires.

Concrètement, nous avons ainsi régulièrement travaillé, par exemple, sur :

- le placement à domicile dans le champ de la Protection de l'enfance ;
- la scolarisation accompagnée et les DAME (Dispositif d'accompagnement médico-éducatif ;
- l'habitat inclusif ;
- le « logement d'abord », en demandant la reconnaissance du caractère essentiel de l'accompagnement social ;
- sur l'importance d'investir dans la prévention,
 - dans le champ de la petite enfance, avec les Lieux d'accueil enfants-parents par exemple,
 - et de la protection de l'enfance,
 - dans le champ des addictions,
 - ou encore, pour les personnes âgées ou handicapées, par une politique volontariste d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile et du soutien aux actions de prévention dans les établissements ;
- sur le besoin de structurer les réponses à domicile, dans les champs social, médico-social et de la santé pour sécuriser les personnes ;
- sur l'impérieuse nécessité d'assurer l'accès de tous aux soins
- sur l'accès à la culture et au sport pour tous
- ou encore, sans être exhaustif, sur la réaffirmation de la place majeure des associations mandataires judiciaires à la protection des majeurs en mettant en avant les spécificités de leur action et en contribuant à les faire connaître ;
- sur la transition numérique, avec la mise en place d'un Collectif Système d'information en partenariat avec la Fehap, la FHF, Nexem et le Synerpa et avec le soutien de l'ARS et l'appui du GIP e-santé ;
- sur les transitions écologiques et énergétique en partenariat avec le Mouvement Associatif, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) ou encore ADERE sur les enjeux d'alimentation durable, d'économie d'énergie dans les bâtiments, en matière de mobilité...

Toutes ces missions n'auraient pu être poursuivies sans l'engagement de femmes et d'hommes.

Je tiens à remercier tout

particulièrement les administrateurs pour leur participation active. Je remercie parmi eux les membres du Bureau pour leur implication, avec une mention particulière à Dominique Lorenzi-Bry qui était présidente début 2021 et qui est restée active à nos côtés, ainsi que les délégués GLASS dont le travail dans les départements est si important. Ils nous permettent d'avoir une connaissance précise des besoins des habitants de notre territoire et des associations qui les accompagnent. Mesdames et Messieurs les Délégués GLASS, ainsi que vous tous qui constituez le réseau d'adhérents, je vous remercie pour tout le travail accompli.

Je salue aussi l'ensemble de l'équipe salariée pour le travail réalisé. L'équipe, qui a connu un renouvellement significatif et malgré des délais de recrutement allongés, a répondu avec compétence et efficacité aux très nombreuses sollicitations qui lui sont adressées, en étant particulièrement mobilisée et impliquée. Qu'elle en soit vivement remerciée.

Ces missions n'ont pu être poursuivies que grâce aux partenariats avec des organismes tels que :

- Le Mouvement associatif ;
- La CRESS – Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
- Le CREA
- L'ORS – Observatoire régional de la santé
- France Active Centre-Val de Loire
- Le Collectif Handicaps Centre-Val de Loire
- L'ITS de Tours
- L'ERTS d'Olivet
- La FRAPS – Fédération régionale des acteurs en promotion de la santé
- L'USH – Union sociale de l'habitat
- ADERE Centre-Val de Loire
- Le Réseau des soins palliatifs en région Centre-Val de Loire
- Qualiris

Perspectives

Pour les deux prochaines années, l'Union des associations de solidarité sera encore un atout pour notre société pour relever, ensemble, les défis liés à l'accumulation de crises -sociales, sanitaires, climatiques, géopolitiques et démocratiques. Car nous le savons, ce sont les plus vulnérables, les plus pauvres et les plus précaires qui sont et qui seront les plus impactés par l'aggravation de la situation économique, sociale et écologique.

Dans ce contexte, nous resterons attentifs et engagés, tant au niveau régional que national, dans le déploiement de la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pauvreté et dans l'émergence du Pacte des solidarités, en mobilisant le Collectif ALERTE.

- Nous resterons mobilisés pour la reconnaissance des associations d'action sociale et de santé et de leurs professionnels, et notamment les « Oubliés du Ségur » ;
- Nous resterons bien entendu vigilants quant aux inflexions politiques concernant notamment :
 - Une réforme législative sur le « grand âge et l'autonomie » pour laquelle nous avons déjà formulé des propositions en lien avec notre réseau national ;
 - La société inclusive et la transformation de l'offre ;

- La nécessaire évolution de notre système de santé, à la fois pour traiter avec volontarisme le problème de l'accès aux professionnels de santé mais aussi, plus fondamentalement, pour réformer le modèle socio-économique et l'organisation de la santé dans notre pays dont les limites sont de plus en plus patentes.
- Nous contribuerons une nouvelle fois aux différents schémas départementaux et régionaux, et notamment au nouveau Projet régional de santé (PRS3), et participerons à la co-construction des politiques publiques ;
- Nous poursuivrons notre animation du Collectif Alerte dans une dimension de co-construction avec des acteurs divers et nous veillerons à communiquer avec le grand public ;
- Nous participerons au Pacte du Pouvoir de vivre pour mettre en exergue les liens entre la dégradation climatique et l'accentuation de la précarité de certains habitants de notre région. Nous nous approprierons davantage la question de la protection environnementale pour qu'elle s'intègre dans les projets associatifs ;
- Nous prendrons une part active dans le mouvement de l'économie sociale et solidaire pour concilier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux ;
- Nous contribuerons activement à la construction de la stratégie de mutualisation et de coopération avec le réseau URIOPSS -UNIOPSS, en se référant au projet politique de notre Union nationale.

Nous continuerons à soutenir les associations dans l'évolution de leurs projets et à outiller les bénévoles et les professionnels à travers :

- des temps de travail thématiques correspondant aux besoins exprimés par nos adhérents ;
- le déploiement d'un programme de formation ambitieux à l'intention des bénévoles et des cadres dirigeants.

Nous aurons également le plaisir de vous solliciter pour réactualiser notre projet associatif et nos engagements prioritaires.

Je terminerai ce rapport moral en exprimant ma satisfaction renouvelée de voir l'intérêt que nos adhérents portent à notre Union, intérêt que nous pouvons mesurer par exemple par votre mobilisation à notre Assemblée Générale et au fait que nous ayons reçu 20 candidatures pour pourvoir les 6 postes vacants à notre Conseil d'Administration.

Vous savez pouvoir compter sur nous pour soutenir les spécificités et la plus-value de vos organismes privés à but non lucratif dans les réponses que vous apportez aux personnes fragiles.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne Assemblée générale.

Marcel HARTMANN

Président de l'Uriopss Centre